

LA CROIX

Les enfants vont pouvoir faire vivre leurs droits

Par **Emmanuelle Lucas**, le 12/12/2016 à 06h33

Quatorze enfants et adolescents, âgés de 9 à 17 ans, entrent mardi 13 décembre au collège des enfants du Haut Conseil de la famille.

Pour la première fois, des jeunes sont ainsi invités à émettre des avis sur des projets de loi qui les concernent.

Une mesure qui témoigne d'une évolution en marche depuis les années 1960, qui tend à permettre aux plus jeunes de devenir progressivement maîtres de leur propre vie.



En 2012, François Hollande l'avait promis : la jeunesse serait placée au cœur du quinquennat. In extremis, alors que celui-ci s'achève et que les grandes mesures en la matière se sont faites rares, 14 jeunes entrent mardi 13 décembre au sommet des institutions de l'État. Ces enfants et adolescents, âgés de 9 à 17 ans, composent désormais le collège des enfants du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge.

Pour la première fois, des mineurs vont émettre des avis officiels – non contraignants – sur des projets de loi qui les concernent. La ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, Laurence Rossignol, les reçoit cet après-midi au ministère. *« J'ai estimé naturel de donner une place aux enfants au sein du Haut Conseil, car l'un de ses buts est précisément d'être un lieu d'élaboration transversale des politiques de l'enfance, au profit de l'enfant. »*

Charlotte, 9 ans et demi, est l'une des benjamines du collège. Élève en CM1, elle est déjà déléguée de classe et membre du conseil municipal des jeunes de la ville de Dieppe (Seine-Maritime). Pour elle, participer à cette instance officielle est une

grande fierté. Elle a déjà une petite idée de ce qu'elle voudrait y dire. « *J'espère avoir l'occasion de parler des enfants qui sont tout seuls, les orphelins par exemple.* »

Un « grand mouvement historique »

Anne-Laure, lycéenne en première littéraire, peut elle aussi compter sur son expérience au sein du conseil municipal des jeunes d'Arras (Pas-de-Calais). « *Je pense qu'au sein de ce collège, nous pouvons apporter une certaine fraîcheur, un nouveau regard sur la société* », anticipe la jeune fille de 16 ans. Elle espère pouvoir soutenir des problèmes qu'elle juge spécifiques à sa génération, comme celui des discriminations religieuses. « *Nous en parlons beaucoup entre nous, plus que les adultes il me semble, et certains jeunes sont rejetés pour leur appartenance religieuse.* »

Lucas, 14 ans, d'Ébreuil (Allier) se verrait bien de son côté promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons. Juliette, 14 ans, d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) voudrait interpeller les adultes sur « *l'importance d'avoir accès à des activités qui nous permettent de nous accomplir, même si elles ne vont pas nous donner un métier* ».

> **LIRE AUSSI :** [Inégalités scolaires, la question reste entière](#)

Si leurs attentes sont diverses, tous saluent cette nouvelle instance comme un grand pas en avant. Donner la parole aux enfants s'inscrit en effet dans un « *grand mouvement historique* », estime le sociologue François de Singly. Auteur l'an dernier d'un rapport de France Stratégie intitulé « *Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent* », il avait alors pointé une approche trop « *découpée* » des politiques publiques en direction des plus jeunes, appelant de ses vœux la mise en place d'un collège transversal. Un souhait partagé par le défenseur des droits, l'Unicef et diverses instances de protection des droits de l'enfant.

Une double exigence : protéger et former

L'idée d'écouter les enfants résulte, selon le sociologue, de l'individualisation croissante de la société. Alors que dans les années 1920, l'idée même du bonheur passait nécessairement par la famille, à partir des années 1960, l'idée apparaît que chacun doit se sentir bien au niveau individuel.

Peu à peu, l'enfant devient sujet de droits particuliers. Comme les femmes. Comme les malades. Les droits de l'enfant sont énoncés notamment dans la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) de 1989. « *Dès le début, ce texte a soulevé certaines oppositions. Certains y ont vu le début d'un lent dérapage vers le laxisme, alors qu'il s'agit de tout autre chose : d'apprendre à devenir citoyen* », explique François de Singly.

> **LIRE AUSSI :** [Comment parler de politique aux jeunes ?](#)

La Cide pose le principe que l'enfant est à la fois « *une personne comme une autre et à la fois une personne pas tout à fait comme une autre, du fait de son jeune âge. Depuis, la protection des droits de l'enfant oscille donc entre ces deux pôles parfois contradictoires : tantôt elle est comprise comme le droit de l'enfant à être protégé des adultes, tantôt comme le droit de l'enfant à "pouvoir progressivement devenir maître de sa propre vie".* »

En France, le premier a longtemps primé sur le second. Au nom de la protection de l'enfant, des progrès considérables ont ainsi pu être faits en matière d'accès à l'éducation, d'interdiction du travail des mineurs ou de lutte contre les abus sexuels.

Des membres déjà expérimentés

Les droits de l'enfant sur sa propre vie ont eu plus de mal à émerger. Les choses seraient néanmoins en train de changer, reprend Laurence Rossignol. « *Aujourd'hui, nous partons du principe que les droits de l'enfant et ses besoins sont la même chose. Nous les concilions. Cela suppose de mieux l'écouter.* » Ainsi, depuis 2002, la parole de l'enfant est mieux prise en compte par la justice dans les procédures qui le concernent.

> **LIRE AUSSI :** [Les jeunes se sentent oubliés des politiques](#)

Le respect de l'enfant irriguerait aussi au-delà. « *Par exemple, le rapport sur l'accueil du petit enfant que j'avais commandé à Sylviane Giampino a considéré la question des places en crèche non pas comme un problème de modes de garde à résoudre, mais comme une politique d'accompagnement de la construction de l'enfant* », précise la ministre.

Jamais pourtant les enfants n'avaient été invités à siéger officiellement. Même si ce n'est qu'un début, le collège mis en place mardi 13 décembre leur offre une réelle opportunité d'expression. Si les modalités pratiques d'organisation restent à préciser, les jeunes membres sont déjà expérimentés. Ils ont été choisis par trois associations : l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej), le Scoutisme français et Agir ensemble pour les droits de l'enfant.

De nombreuses inconnues subsistent

« *Il est très positif de donner la parole aux enfants, estime ainsi Jean-Mark Guerin, chargé de mission chez les Scouts et guides de France, partie prenante au projet. Pour autant, nous espérons qu'ils trouveront surtout une réelle écoute et auront des moyens d'action.* »

En effet, l'écueil serait de ne déboucher que sur de belles paroles peu suivies d'effet. L'expérience des conseils municipaux de jeunes est à cet égard éclairante. Peu d'entre eux sont dotés d'un budget qui permette réellement de trouver des débouchés concrets aux idées avancées.

> LIRE AUSSI : [Les programmes scolaires, un enjeu de campagne](#)

La présence de scouts très rodés à la philosophie de l'action pourrait contribuer à orienter les futurs débats du Haut conseil en ce sens. « *D'ailleurs, observe encore Jean-Mark Guerin, au sein du scoutisme, nous mettons en place des Conseils de jeunes afin que ceux qui nous sont confiés puissent donner leur avis sur la gouvernance du mouvement. Les premiers résultats sont très positifs.* »

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) est installé mardi 13 décembre par la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, Laurence Rossignol, et la secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie, Pascale Boistard.

Cette instance réunit plusieurs institutions existantes : le Haut Conseil à la famille, le Comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA), le Conseil national pour la bientraitance et les droits des personnes âgées et handicapées (CNBD), le Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée (CTPS), le Comité national de soutien à la parentalité (CNSP) et la Commission – provisoire – « Enfance et adolescence » de France Stratégie.

Instance de réflexion et d'orientation, il rendra des avis et formulera des recommandations en posant un regard transversal sur les textes de loi, s'agissant de l'enfance notamment. Le HCFEA doit permettre de mieux coordonner des politiques jusqu'ici fragmentées.

Emmanuelle Lucas